



Copie qui sera publiée aux annexes du **Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

Réservé
au
Moniteur
belge



17039737

ENTRÉ
LE

02 MARS 2017

Le Greffier

Greffé

Dénomination

(en entier) : **Entreprises Koeckelberg**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue Noël Sart Culpart 44 à 6060 Gilly

N° d'entreprise : 0401.544.861

Objet de l'acte : POUVOIRS DE SIGNATURES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 novembre 2016

Les Administrateurs ont décidé de se réunir en Conseil afin de modifier les pouvoirs de signatures conférés lors du conseil d'administration du 03 novembre 2011. Ils ont décidé à l'unanimité de conférer à partir du 30 novembre 2016 les pouvoirs suivants:

1. Monsieur Norbert KOECKELBERG, domicilié à 6060 Gilly rue Noël Sart-Culpart 46, Administrateur Délégué et président du Conseil d'Administration, disposera des pouvoirs d'administration les plus étendus. Il pourra engager seul la société pour tous actes de gestion journalière, toutes soumissions à tous travaux publics et privés, tous actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours.

2. Messieurs

- Gérard LECOMTE, domicilié à 5170 Bois de Villers, rue Raymond Noël 119, Directeur,

- Eric CALS, domicilié à 5651 Berzée, rue Bout de la Haut 49, Directeur,

- Adrien MOERS, gérant de la SPRL Moers Adrien dont le siège social est situé à 1300 Wavre, Tienne de la petite Bilande 50 (BE0524.729.814), Directeur,

pourront, chacun sous sa seule signature, engager la société jusqu'à la limite de trente mille Euros par opération, signer chacun tous virements, tous contrats d'achat, de sous-entreprise, toutes quittances et décharges d'un montant inférieur à trente mille Euros ainsi que le courrier journalier,

3. Messieurs Gérard LECOMTE, Eric CALS et Adrien MOERS, gérant de la SPRL Adrien Moers, pourront conjointement, deux par deux, engager la société pour des contrats d'achat et de sous-entreprise, ainsi que signer tous virements d'un montant de trente mille Euros à trois cent mille Euros au plus,

4. Messieurs Gérard LECOMTE, Eric CALS et Adrien MOERS, gérant de la SPRL Adrien Moers, auront pouvoir de signer, conjointement deux par deux, toutes soumissions à tous travaux publics et privés ainsi que toutes quittances et décharges.

5. Messieurs Eric CALS et Adrien MOERS, gérant de la SPRL Moers Adrien, pourront signer seul tous contrats d'emploi jusqu'au grade de chef de service inclus et y mettre fin.

6. Messieurs Gérard LECOMTE et Eric CALS pourront conjointement signer tous les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours.

Norbert Koeckelberg
Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature